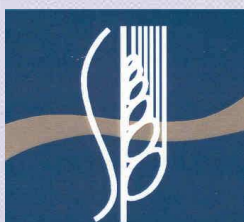


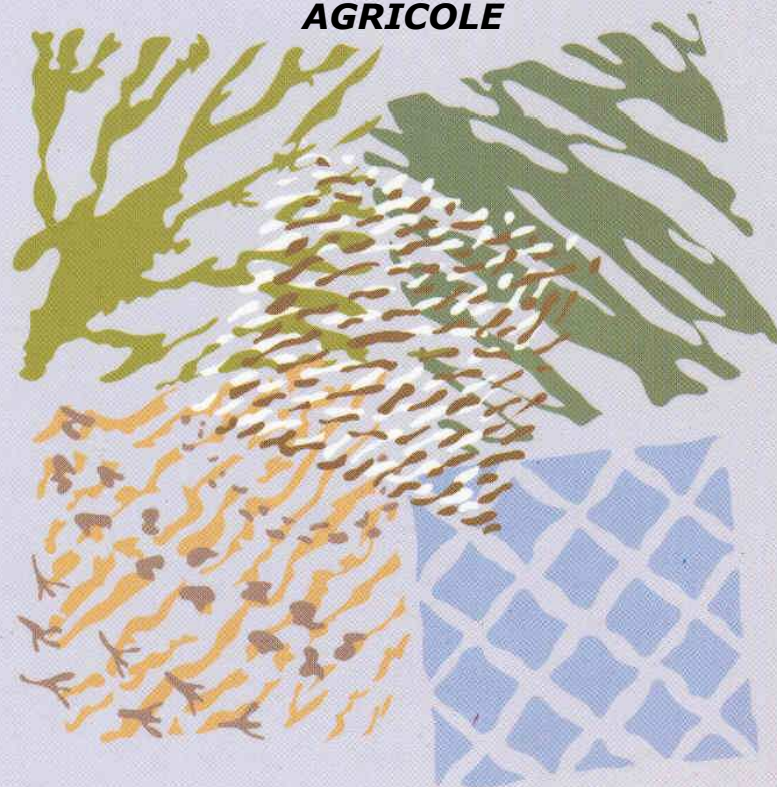
ROYAUME DU MAROC

**Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
et des Pêches Maritimes**

Secrétariat d'Etat Chargé du Développement Rural



**CONSEIL GENERAL DU DEVELOPPEMENT
AGRICOLE**



**PLAN D'ACTION DANS LE DOMAINE DU
DEVELOPPEMENT RURAL
Septembre 2004**



PLAN D'ACTION DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT RURAL

**UNE ACTION INSPIREE PAR LA VISION ET LES CHOIX EXPRIMES PAR SA
MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI**

DU MANDAT

LA DECLARATION DU GOUVERNEMENT

OU EN EST LE MONDE RURAL AUJOURD'HUI ?

COMMENT EN EST-ON ARRIVE LA ? ET QUELS SONT LES ENSEIGNEMENTS ?

UN ENGAGEMENT RENOUVELE

La consolidation du Fonds de développement rural

La décentralisation

La collaboration avec les ONG

La coopération internationale

La poursuite de l'effort d'aménagement et d'équipement de l'espace agricole et rural

La mise en place de structures de proximité

La diversification des activités économiques génératrices d'emploi et de revenus

Le développement du capital humain

La mise en place d'un réseau d'étude et de recherche sur le développement rural

CONCLUSION

UNE ACTION INSPIREE PAR LA VISION ET LES CHOIX EXPRIMES PAR SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

Le programme d'action, que m'échoit l'honneur de vous présenter dans cette communication, se fonde sur la vision et les choix que Sa Majesté Mohammed VI a si fortement exprimé à de nombreuses occasions et qui constituent des guides précieux pour un engagement fort en faveur du développement rural comme assise du développement global du pays.

Les appels répétés de Sa Majesté, durant ces cinq dernières années, en faveur du développement rural ont, en effet tracé les lignes directrices de l'action. Ainsi dans le discours royal du 20 août 1999 on peut lire (je cite) : *« ...La réflexion sur cette réalité, nous a amené à nous interroger avec peine et commisération : comment réaliser le développement global alors que notre monde rural se débat dans des problèmes qui contraignent ses habitants à abandonner la terre dont Dieu a fait une source de subsistance pour venir s'installer dans les villes, en l'absence d'une stratégie de développement intégré, fondée sur l'organisation des activités agricoles et autres, en l'absence de l'intérêt qu'il faut accorder à l'habitat et à l'enseignement, de l'amélioration des équipements de base, de la limitation de l'exode par la mise en place d'un plan tenant compte de la promotion des communes rurales, de la création de nouveaux pôles dans les centres situés autour des villes et de la gestion des aléas tels que la sécheresse et autres... »* (fin de citation)

La priorité au monde rural dans une stratégie de développement social et économique intégré du pays a été de nouveau clairement soulignée dans la lettre royale du 16 décembre 1999 adressée au Premier Ministre définissant le cadre et les orientations du plan quinquennal où l'on peut lire: *« ...il importe de concevoir une stratégie de développement intégré dont l'exécution aura pour but de renforcer les structures de la société, d'intégrer ses différentes composantes et de consolider son tissu et son unité. Il s'agit essentiellement de ce qui suit : Premièrement : la promotion des régions défavorisées et leur intégration dans la dynamique du développement, notamment en rattrapant le retard dont souffre le monde rural en matière d'équipements socio-économiques, et en trouvant des solutions à la baisse du revenu, à l'analphabétisme et à l'insuffisance des prestations sociales. »* Et, plus loin : *« Parmi les priorités auxquelles nous accordons notre plus grande attention, figure le développement rural qui revêt une importance toute particulière, eu égard aux exigences de ce domaine dans le cadre d'une politique visant la réalisation du développement global, l'intégration des populations rurales dans le processus de développement général du pays et l'atténuation des différents déficits dont il souffre... »* Cette même lettre a mis l'accent sur le principe de la participation, la définition de nouvelles missions de l'état, le partenariat et la contractualisation avec les collectivités locales, les organisations de la société civile et l'ensemble des intervenants.

Ces options en faveur du développement rural ont été rappelées dans le discours royal à l'occasion du premier anniversaire de l'intronisation du Souverain (je cite) : *« dans le domaine du développement, nous accordons un intérêt particulier au développement rural qui est à la base de tout développement global. Pour réussir à transformer le Maroc d'un pays rural en un pays agricole, il est nécessaire d'adopter une stratégie de développement rural intégrant la sécheresse en tant que phénomène structurel et qui ne se limite pas à en atténuer les effets conjoncturels. Elle doit viser, au contraire, à renforcer le tissu productif dans la campagne, diversifier les sources de revenu de l'agriculteur, encourager le tourisme, créer dans les villages les conditions favorisant le développement des services de l'artisanat, moderniser l'activité agricole et combler le déficit en matière d'infrastructures*

de base dans le but de désenclaver le monde rural avec le souci de préserver ses richesses naturelles dans le cadre d'un développement durable... » (fin de citation)

Pour être au rendez-vous des échéances qui attendent le Maroc, Sa Majesté Le Roi avait donné, en janvier 2003, ses hautes directives au Gouvernement l'appelant à « *se pencher sur l'élaboration de réformes structurelles pour mettre à niveau le secteur agricole..* » compte tenu des impératifs d'ouverture de l'économie nationale.

Le dernier Discours du Trône a retenu « *la consolidation du développement rural et du secteur agricole..* » parmi les sept axes sur lesquels les efforts du Maroc devront porter, durant les cinq prochaines années. Sa Majesté a appelé à la mise en œuvre d'une stratégie pertinente et adaptée aux potentialités des différentes zones agro écologiques pour une agriculture plus productive, plus compétitive, mieux valorisée par l'agro-industrie et plus soucieuse de l'environnement (je cite) : « *Conscient que le monde rural souffre le plus du déficit social, Nous estimons que la mise à niveau globale de notre économie passe nécessairement par une stratégie efficace de développement rural, à même de permettre la transformation du secteur agricole traditionnel en une agriculture moderne et productive. Cela appelle une nouvelle politique agricole, fondée sur la consolidation des acquis et une valorisation optimale des particularités du sol dans chaque région, le but étant d'accroître la productivité agricole et de promouvoir une agro-industrie parfaitement adaptée aux potentialités et richesses naturelles de chaque région, prenant en considération les contraintes de l'environnement, de la rareté des ressources en eau et de la désertification* » (fin de citation)

Ces appels répétés de Sa Majesté le Roi doivent donc trouver leur traduction opérationnelle dans une approche gouvernementale qui vise à affronter la globalité des problèmes du monde rural et à mieux valoriser ses atouts. Il s'agit d'assurer le désenclavement et un meilleur accès des populations rurales à l'eau potable, à l'électricité, à la santé et à l'éducation. Et il s'agit, en même temps d'ouvrir toutes les possibilités de changements structurels et de croissance économique qui se traduiront par une meilleure valorisation des ressources, des créations d'emplois et une amélioration du niveau de vie avec les retombées escomptées sur le développement économique et social du pays dans son ensemble.

DU MANDAT

La décision royale de créer un Secrétariat d'Etat Chargé du Développement Rural auprès du Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes témoigne de la haute et constante sollicitude de Sa Majesté Le Roi Mohamed VI, que Dieu Le glorifie, pour le monde rural. Depuis son accession au Trône de ses glorieux ancêtres, et dans le prolongement de l'œuvre de Son Illustre Père, Feu Sa Majesté Hassan II, que Dieu ait son âme en Sa Sainte miséricorde, Sa Majesté Mohamed VI a appelé instamment à privilégier le monde rural pour réaliser les objectifs globaux de développement économique et de bien être à l'ensemble de la société. Rien ne doit être négligé pour que l'homme et la femme rurale restent attachés à la terre et qu'ils soient dotés des moyens d'une vie décente.

Cette décision royale d'investir le Ministère de l'Agriculture de la mission du développement rural au niveau d'un Secrétariat d'Etat confirme, aussi, l'arrimage nécessaire du développement rural à un développement agricole fort. Elle est une invitation à accélérer la mise en œuvre des réformes nécessaires pour une agriculture efficace, compétitive et durable rendue possible dans un milieu rural dynamique et bien préparé à valoriser son potentiel naturel et ses ressources humaines.

Notre mission première est d'œuvrer à faire jouer pleinement à l'agriculture son rôle en tant que moteur et catalyseur du développement rural. L'insertion de la sphère agricole dans les circuits économiques permettra une diversification des activités génératrices d'emploi et de revenu par l'essor des secteurs de l'amont et de l'aval. Elle permettra une meilleure efficacité du secteur agricole et une dynamisation du tissu rural. Dans ce sens, un grand chantier de réflexion sur les réformes du secteur agricole est en cours.

Nous reconnaissons, également, que la complexité des problèmes du développement rural exige de les aborder dans le cadre d'une approche « interministérielle » au service d'une politique publique intégrée du développement rural prenant en compte les intérêts et les enjeux multiples dont le monde rural fait l'objet. Cela suppose, par conséquent, des compétences partagées avec l'ensemble des départements ministériels concernés. De plus, l'élaboration de politiques d'intervention et de programmes opérationnels nécessite clairement et structurellement une concertation et une mise en cohérence des réflexions et l'exploitation de toutes les synergies.

Cet inter ministérialité nous comptons l'exercer au sein du Conseil Interministériel Permanent du Développement Rural (CIPDR) présidé par Monsieur le Premier Ministre. Ce Conseil est chargé de planifier l'action gouvernementale dans le domaine du développement rural, d'orienter et de coordonner cette action.

Nous réunirons régulièrement le Comité Interministériel constitué des représentants des départements ministériels membres du Conseil pour arrêter les modalités d'action et proposer des programmes de développement rural intégré s'appuyant, notamment, sur les programmes sectoriels des différents ministères concernés. Le Comité soumettra annuellement au Conseil un rapport d'évaluation de l'état d'avancement de l'exécution des programmes retenus.

Nous chercherons à renforcer cet inter ministérialité par des coopérations ciblées avec différents départements ministériels à travers des conventions de partenariat. Cette coopération sous diverses formes est déjà pratiquée dans plusieurs domaines. Nous nous attacherons à la systématiser et à l'assortir d'un suivi régulier qui en garantit la bonne exécution.

L'action gouvernementale dans le domaine du développement rural sera également relayée sur le terrain par les possibilités offertes par les agences de développement comme l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord, celle des Provinces du Sud et l'Agence de Développement Social avec lesquelles des partenariats seront développés pour appuyer leurs actions dans le milieu rural.

LA DECLARATION DU GOUVERNEMENT

Dans son projet de programme présenté devant le Parlement, le Gouvernement a retenu le développement rural parmi « les objectifs et les priorités de sa politique de proximité... ». Il s'est engagé à « poursuivre la mise en œuvre des programmes de développement rural et à réunir les moyens nécessaires en vue d'accroître le rythme des réalisations.... ». « La diversification de l'économie rurale figure également parmi les priorités du Gouvernement envers le monde rural, afin qu'il soit davantage à l'abri des aléas climatiques qui ont des répercussions négatives sur la production agricole... ».

Notre action est donc guidée par la réalisation du progrès matériel et social des populations rurales. Ce progrès ne peut être que le résultat d'investissements contribuant à une meilleure satisfaction des besoins essentiels des populations rurales, une amélioration de leurs revenus et de leur qualité de vie avec une assurance de durabilité. Pour cela, il faudra stimuler des progrès dans de multiples directions :

- Il faudra s'adresser aux agriculteurs disposant d'un potentiel de production pour augmenter leur productivité, ce qui reviendrait à relancer les politiques agricoles de production, de valorisation de la production, de sécurité alimentaire et d'exportation;
- Il faudra, en même temps, s'adresser aux ruraux pauvres et stimuler leur insertion dans de nouvelles activités économiques, ce qui nécessite la diversification de l'économie locale ;
- Il faudra poursuivre l'équipement des zones rurales ce qui implique des politiques appropriées d'aménagement du territoire et d'habitat rural (dont la détérioration dénature nos campagnes et érode leurs identités) et coordonnées avec les politiques appropriées de couverture des services sociaux.
- Il faudra également s'adresser aux usagers des ressources naturelles pour les responsabiliser et les engager dans une politique de protection et de bonne gestion de l'environnement.

OU EN EST LE MONDE RURAL AUJOURD'HUI ?

Le point de départ de l'action est la situation objective du monde rural aujourd'hui. En un demi-siècle le monde rural a beaucoup évolué. Il y a eu ces dernières années des avancées substantielles en matière d'équipement et d'accès aux services de base. Ainsi entre 1995 et 2003 le taux d'électrification rurale est passé de 18% à 62%, l'accès à l'eau potable s'est amélioré de 14% à 55% et le désenclavement a beaucoup progressé et devrait atteindre 54% en 2005. L'impulsion donnée par le gouvernement aux programmes d'infrastructures accroîtra significativement ces taux à l'horizon 2007. De même, l'accès à la santé et à l'éducation s'est nettement amélioré. Mais ces progrès sont contrariés par la faiblesse des revenus et l'extension de la pauvreté avec les 2/3 des pauvres vivant en milieu rural. Les populations rurales ont alors du mal à accéder aux services mis à leur disposition et les collectivités locales n'arrivent pas parfois à mobiliser les ressources nécessaires à la maintenance des équipements réalisés.

Comme souligné précédemment, on ne peut envisager l'avenir du monde rural sans prendre en compte le rôle de l'agriculture. Mais, l'agriculture marocaine d'aujourd'hui est à la fois immobile et changeante. Immobile par ce que de nombreux traits qui la caractérisaient il y a plusieurs décennies n'ont que très peu évolué. Elle est en même temps changeante en raison, en particulier, de l'émergence d'une strate d'agriculteurs modernes et ouverts sur l'innovation et le marché. Cette évolution doit nous pousser à considérer positivement l'avenir car des marges de progrès importantes existent : l'eau d'irrigation n'est pas encore valorisée comme elle pourrait l'être, les rendements en irrigué sont insuffisants et ceux en bour faibles comparés à ceux d'autres pays soumis à l'aridité, la capacité productive des parcours pourrait être substantiellement augmentée par une bonne gestion et les perspectives tant sur le marché intérieur que sur les marchés extérieurs sont prometteuses. Mais l'amélioration des

performances de l'agriculture exige des politiques d'envergure visant l'amélioration générale de la situation des zones rurales.

Le niveau de diversification de l'économie rurale reste très faible par rapport aux besoins d'absorption de la main d'œuvre libérable par l'agriculture de sorte que 80% des ménages ruraux vivent essentiellement d'agriculture. Cela se traduit par un fort morcellement de la terre qui gêne considérablement l'amélioration de la productivité : pas d'économie d'échelle, pas d'accumulation de capital et d'énormes problèmes de diffusion de la technologie.

Un Maroc prospère passe nécessairement par un monde rural prospère. L'histoire des sociétés rurales dans le monde montre qu'il n'y a pas d'autres alternatives au développement de la société globale : tant que la population rurale reste en marge, il y a peu d'espoir pour le développement général de la société. Le développement rural se justifie amplement en termes d'équité, de solidarité et de réduction des déséquilibres sociaux. Mais, il se justifie, d'une façon encore plus définitive, en tant que condition du développement économique et social du pays dans son ensemble et de son insertion réussie dans la globalisation.

COMMENT EN EST-ON ARRIVE LA ? ET QUELS SONT LES ENSEIGNEMENTS ?

On peut légitimement se poser les questions : pourquoi les politiques poursuivies jusqu'à maintenant n'ont-elles pas totalement réussi à dynamiser le développement rural ? et pourquoi les actions mises en œuvre n'ont pas été en mesure, en dépit de leurs acquis, de faire face aux contraintes rencontrées en milieu rural ? Des analyses, qui restent largement à faire, apporteront des réponses à ces questions pour mieux cibler les politiques et les actions futures. Mais, déjà, plusieurs enseignements ont été tirés des expériences antérieures. Ces expériences riches et diversifiées se caractérisent, en effet, par :

- 1- Le manque d'une politique cohérente et volontariste pour le développement rural ;
- 2- Une intégration partielle des programmes et des activités, avec prédominance des approches sectorielles qui s'accompagnent d'une fragmentation des investissements réduisant leur efficacité ;
- 3- Une insuffisance des mécanismes institutionnels de concertation et de coordination entre les différents acteurs du développement rural ;
- 4- Des approches de conception et de gestion souvent centralisées et ne répondant pas nécessairement aux besoins locaux ;
- 5- Un cadre peu incitatif pour encourager et sécuriser l'investissement privé en milieu rural.

Il est, néanmoins, extrêmement utile d'évoquer l'expérience du Programme de Lutte contre les Effets de la Sécheresse 2000. Le Maroc a vécu cette période au rythme d'une exceptionnelle mobilisation dont l'esprit, la méthodologie et le ton furent donnés par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI à travers la Lettre Royale adressée à la Nation le 2 avril 2000 et les tournées effectuées dans les régions et provinces pour le lancement de chantiers vitaux pour les populations rurales. En application des Hautes Directives Royales, le Gouvernement a alors élaboré un programme de lutte contre les effets de la sécheresse qui s'est distingué, par rapport aux précédents, par son ampleur comme par sa conception nouvelle se voulant, non seulement une réponse à une situation d'urgence, mais aussi le point de départ d'une nouvelle approche dans le traitement des problèmes de la sécheresse. Cette nouvelle approche se base

sur la gestion du risque (plutôt que de la crise) à travers la réduction de la vulnérabilité de l'agriculture et du monde rural face à l'aléa climatique. Le Conseil Interministériel Permanent du Développement Rural et son Comité Technique ont été instrumentaux dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du programme. Le Fonds du Développement Rural a été réactivé en tant qu'instrument fédérateur ayant permis de canaliser l'ensemble des ressources financières (budget général, dons, excédents de la caisse de compensation, etc..) qui ont dépassé les 8 milliards de dirhams. Une directive du Premier Ministre a défini des procédures d'urgence exceptionnelles pour la réalisation du programme d'une façon décentralisée, avec célérité, rigueur et transparence.

L'évaluation à posteriori qui a été faite de ce programme a mis en exergue ses acquis sur les plans de l'organisation institutionnelle, de la décentralisation et du financement. Elle a cependant révélé les difficultés liées à l'absence d'une doctrine d'action commune au niveau territorial, de projets territoriaux structurants, d'outils et méthodes de participation et de mise en cohérence des programmes d'action faute de structures de proximité capables d'animer un développement local participatif répondant aux besoins des populations.

UN ENGAGEMENT RENOUVELE

C'est aujourd'hui d'un engagement renouvelé, mais encore plus mobilisateur, auquel le discours du Trône nous invite pour affronter les défis du développement rural durant les cinq prochaines années.

Notre pays dispose d'une Stratégie 2020 de Développement Rural. Elle été élaborée pour montrer ce qui est possible, ce que pourrait être la situation future si les politiques proposées sont appliquées avec persévérance. Elle constitue, en même temps, un cadre de cohérence sur une longue durée permettant de comprendre les raisons d'être, les logiques et les synergies des divers programmes pour obtenir les résultats escomptés. C'est aussi un examen du rôle que doivent jouer les multiples acteurs du développement rural, ainsi qu'une réflexion sur les approches à mettre en œuvre, les méthodes de travail et les instruments institutionnels et financiers nécessaires. Cette Stratégie a été largement débattue lors du Colloque National sur l'Agriculture et le Développement Rural organisé en juillet 2000. Elle a été adoptée par le Conseil National de l'Aménagement du Territoire lors de sa première session en mai 2004 qui a appelé à sa mise en œuvre.

Fort de cet acquis indéniable nos préoccupations vont se concentrer sur:

- Comment créer une armature opérationnelle permettant de mettre en œuvre ladite stratégie? ;
- Comment mettre en place des mécanismes de coopération et de mobilisation des acteurs concernés par cette mise en œuvre ? et
- Quels sont les domaines d'action prioritaires ?

Aux deux premières questions nous proposons des réponses dans la consolidation du Fonds de Développement Rural, la décentralisation, la collaboration avec les ONG et la mobilisation de la coopération internationale.

Concernant les domaines d'action prioritaires nous avons privilégié la poursuite de l'effort d'aménagement et d'équipement de l'espace agricole et rural appuyé par la mise en place de structures de proximité capables d'animer un développement local participatif, la diversification des activités économiques génératrices d'emplois et de revenus et le développement du capital humain.

Enfin, nous avons besoin de bâtir un potentiel scientifique et technique national sur « l'ingénierie du développement rural » qui permette de donner des réponses sur mesure et rapides aux besoins précis de l'action sur le terrain.

1. La consolidation du Fonds de Développement Rural (FDR)

Le Fonds de Développement Rural a été créé comme un instrument d'interministérialité favorisant l'intégration des actions dans le cadre d'un programme de développement rural intégré agréé par le gouvernement pour pallier la verticalité des programmes sectoriels. Comme indiqué précédemment, ce Fonds a permis une exécution souple et déconcentrée du Programme de lutte contre les Effets de la Sécheresse 2000 avec des dispositions innovantes comme la désignation des gouverneurs sous-ordonnateurs, la notification d'enveloppes de crédits non préalablement affectés et l'implication des collectivités locales et des délégations provinciales dans la formulation et l'exécution des projets. A cette occasion, le Fonds a joué le rôle de réceptacle de ressources financières provenant de différentes origines en particulier les contributions à partir des budgets sectoriels des différents départements ministériels, la contre valeur des dons extérieurs et les excédents de la caisse de compensation.

Reconnaissant que les questions relatives aux mécanismes de financement ont une importance décisive pour le développement rural nous inviterons le Comité Interministériel à se pencher en priorité sur le fonctionnement du Fonds de Développement Rural et proposer au Conseil les mesures qui se signalent pour :

- sécuriser des ressources financières permanentes pour le fonds ; et
- mieux cibler les actions financées par le FDR ce qui requiert la définition de critères d'éligibilité privilégiant les actions pouvant contribuer à assurer le caractère intégré des programmes de développement rural, à encourager les partenariats et les financements en coûts partagés, à financer des initiatives locales de développement et des actions menées par les ONGs, etc.

2. La décentralisation

Les impératifs de l'ouverture du Maroc sur l'économie mondiale impliquent un nouveau rôle de l'Etat dans le développement ainsi qu'une mobilisation, de plus en plus autonome, des acteurs locaux et en particulier à l'échelle des collectivités locales. Le Gouvernement s'est déjà engagé dans ce processus en transférant des compétences étendues aux régions en matière de cadrage décentralisé des plans de développement et en soutenant les initiatives des collectivités locales ainsi que celles des autres acteurs locaux.

Dans le cadre de cette politique, nous nous rapprocherons des structures régionales pour les appuyer à élaborer leurs plans de développement rural en tenant compte à la fois des orientations nationales, des contraintes et potentialités du milieu physique, des opportunités et blocages du milieu social et des priorités identifiées par les acteurs locaux. Ces plans doivent, bien sûr, s'articuler avec les schémas régionaux d'aménagement du territoire. Ils feront l'objet, sous l'égide du Conseil Interministériel Permanent du Développement Rural, de négociations avec les régions en vue d'établir avec elles des contrats de plan qui définiront les domaines et les formes d'appui qu'apportera le Gouvernement pour réaliser les programmes retenus.

3. La collaboration avec les ONG

Aujourd'hui, il est largement reconnu que les ONG jouent un rôle important dans le développement rural. De toute évidence leur force vient de leur présence sur le terrain, le travail de proximité qu'elles effectuent, leur intervention sur l'ensemble des segments du développement intégré et la souplesse de leur structure. Elles sont reconnues pour leur rôle dans l'élaboration de nouvelles initiatives, de nouveaux programmes ou éléments de programmes, de nouvelles démarches, nouveaux mécanismes, etc. pour s'occuper des problèmes de développement rural. Elles sont aussi devenues un espace d'intermédiation incontournable entre les formes d'organisations sociales traditionnelles et les appareils institutionnels modernes. Cette forme d'intermédiation est d'autant plus nécessaire qu'elle intervient dans un contexte marqué par le besoin impératif d'une large prise en charge des questions sociales aussi bien par les acteurs institutionnels que ceux de la société civile.

Toutes ces caractéristiques militent en faveur d'une consolidation des fondements d'une collaboration fructueuse avec les ONG. Pour cela, en concertation avec les départements ministériels concernés et dans le cadre de la Circulaire de Monsieur Le Premier Ministre du 27 juin 2003, nous chercherons à renforcer les partenariats avec ces associations en leur apportant les appuis nécessaires aussi bien sur le plan de la formation que celui du financement. Nous appuierons également la tenue régulière d'un Forum des ONG oeuvrant dans le domaine du développement rural pour évaluer et partager les expériences et donner plus de lisibilité à leurs actions.

4. La coopération internationale

Plusieurs bailleurs de fonds et agences de coopération bilatérale et multilatérale ont érigé le développement rural en tête de leurs priorités dans leurs programmes d'assistance au Maroc. De même les conventions internationales dont le Maroc est signataire offrent des possibilités d'accès à des mécanismes de financements et/ou d'assistance qu'elles ont institués. Mais, un effort particulier doit être fait pour mettre à profit toutes ces opportunités et les canaliser en appui aux options stratégiques arrêtées par notre pays. A ce titre, une table ronde sera organisée avec l'ensemble des partenaires pour renforcer la coopération existante et mobiliser toutes les synergies possibles.

5. La poursuite de l'effort d'aménagement et d'équipement de l'espace agricole et rural

Une nouvelle impulsion a été donnée par le Gouvernement aux programmes nationaux pour améliorer l'accès des populations rurales à la route (Programme National des Routes Rurales), à l'eau potable (Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales), à l'électrification (Programme d'Electrification Rurale Globale), à l'éducation et aux services sanitaires de base.

Parallèlement, une nouvelle génération de programmes de développement rural intégré a été conçue et est en cours de mise en œuvre. Ces programmes, d'un montant global de 2,1 milliards de dirhams, s'articulent autour d'activités économiques motrices et mettent en œuvre les principes fondateurs de la Stratégie 2020 de Développement Rural notamment en matière de territorialisation, de décentralisation, de participation et d'intégration. C'est le cas du :

- programme de développement rural intégré centré sur la gestion des ressources naturelles dans les provinces du Nord d'un montant de 458 millions de dirhams financés en partie par MEDA et dont la période de réalisation s'étend de 1999 à 2007;
- projet de développement rural dans les zones montagneuses de la province d'Al Houz qui intéresse 17 communes rurales défavorisées dans cette province et vise à améliorer les revenus et le niveau de vie des populations rurales avec le souci d'une utilisation durable des ressources naturelles. Le coût de ce projet est de 315 millions de dirhams financé par le FIDA à hauteur de 60% pour la période 2002 - 2007. Ce projet peut réellement constituer un projet-référence pour la revitalisation économique des zones de montagne et ce, par son étendue, par les approches et les mécanismes qu'il met en œuvre, l'innovation qu'il introduit en matière d'intégration et la promotion de nouvelles sources de revenus extra agricoles et forestières.
- Le programme de développement rural intégré centré sur la petite et moyenne hydraulique dont une première phase (2001 – 2006) de 9500 ha et d'un montant de 457 millions de dirhams est en cours d'achèvement. Deux autres phases sont prévues pour étendre géographiquement le programme à plus de 36 000 ha répartis dans 12 provinces ;
- Le programme de développement rural intégré centré sur la mise en valeur en bour dont l'objectif principal est l'amélioration des systèmes de production agricole et pastorale accompagnée d'un renforcement des infrastructures rurales et d'action de développement local comme le micro-crédit, l'alphabétisation, la diversification des activités génératrices de revenus, etc. Ce programme concerne actuellement 7 provinces avec un montant de 400 MDH financés en partie par la Banque Mondiale pour la période 2004 – 2009 ;
- Le projet de développement rural intégré des zones forestières et péri-forestières qui fait l'objet d'une évaluation et dont le coût est estimé à environ 470 Millions de DH avec une période de réalisation qui s'étendrait entre 2005 et 2010.

Nous concentrerons nos efforts pour assurer à ces programmes les meilleures conditions de réalisation pour atteindre les objectifs escomptés. Mais, en même temps, et pour s'inscrire dans la nouvelle dynamique de développement rural voulue par Sa Majesté le Roi, nous les utiliserons comme base expérimentale pour de grands chantiers de plantations d'oliviers et

d'agrumes, de reboisement, d'aménagement des parcours, de réhabilitation des équipements d'irrigation, de développement des infrastructures de stockage et d'autres équipements communaux comme les plate-formes de commercialisation, les abattoirs etc. permettant de mieux valoriser les productions agricoles.

Par ailleurs, cette démarche centrée sur des activités économiques motrices gagnerait utilement à être étendue au tourisme rural qui connaît un nouvel essor dans le cadre de la vision 2010 avec le développement des pays d'accueil touristique, de niches rurales et de l'agritourisme. Cela vaut aussi pour la pêche artisanale dans le cadre du développement des villages de pêcheurs et des points de débarquement aménagés. De même des programmes de développement rural intégré pourraient être centrés sur des activités artisanales et culturelles valorisant le savoir-faire des populations rurales et le capital culturel dont elles sont dépositaires.

Il est, néanmoins, nécessaire que les grands programmes sectoriels d'infrastructures accompagnent cette dynamique en privilégiant, autant que possible, l'intégration.

Le Maroc dispose de plate-formes territoriales d'orientation et de programmation des actions dans des espaces territoriaux donnés. Il s'agit du Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification (PAN) élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Internationale de Lutte contre la Désertification et d'Atténuation des Effets de la Sécheresse dont le Maroc est signataire. Il s'agit, aussi, des Réserves de Biosphère reconnues par l'UNESCO et qui couvrent l'arganeraie et les oasis du Sud. Il s'agit, enfin, du projet de loi sur la montagne dont le processus de préparation a permis de définir une politique spécifique pour la protection et le développement de cet espace qui couvre plus du quart du territoire national (26%). Ces plate-formes convergent vers la mise en œuvre de l'approche DRI.

6. La mise en place de structures de proximité

L'un des handicaps majeurs révélé par la mise en œuvre des programmes de développement rural intégré, comme pour le programme de lutte contre les effets de la sécheresse 2000, est l'absence de structures de proximité capables d'animer un développement local participatif. Or nous disposons de Centres de Travaux dont le nombre s'élève à 122 auquel il faut ajouter 269 sous centres et antennes. Leur zone d'action s'étend sur une superficie de 57 millions d'hectares et couvre 7,4 millions d'hectares de surface agricole utile soit 86% du total. Ces structures qui ont contribué par le passé à l'effort de modernisation de l'agriculture souffrent depuis bien longtemps d'un manque de clarification de leur mission et d'une insuffisance de moyens qui ont pratiquement gelé leur activité en dépit de l'expérience cumulée et des ressources humaines dont ils disposent totalisant 3017 agents dont 1700 techniciens et 278 ingénieurs.

Un audit récent effectué par le Ministère des Finances et de la Privatisation à la demande de Monsieur Le Premier Ministre a recommandé le maintien des Centres de Travaux en oeuvrant à l'amélioration de leur gestion et à leur réorganisation au niveau des régions. Il a, également, plaidé pour la préservation de leur autonomie en tant qu'établissements publics. Cet audit vient corroborer les conclusions dans le même sens de plusieurs études et réflexions menées par le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes.

S'inscrivant dans la politique gouvernementale de proximité, nous entendons faire du renouveau des Centres de Travaux une des priorités de notre action. Il s'agit de les

transformer en véritables Centres de Développement Agricole et Rural (CDAR) qui serviront de point d'appui à l'ensemble des intervenants pour animer un développement local participatif. Ainsi, dans le domaine du développement agricole leur mission sera centrée sur des activités comme:

- l'aménagement de l'espace (aménagement fonciers, pastoraux, hydro-agricoles, de défense et restauration des sols)
- la vulgarisation agricole qui intègre l'information, la sensibilisation, l'animation, la formation et le transfert de technologie ;
- l'appui aux organisations professionnelles dont le renforcement est indispensable pour l'amélioration des performances de l'agriculture;
- l'appui aux actions d'incitation, de développement et d'accompagnement de l'investissement au profit des agriculteurs, de jeunes promoteurs et d'opérateurs privés en général (appui à la préparation de dossiers de financement de la campagne agricole, d'investissement, de subvention ...)
- des prestations de services ciblées notamment dans les zones les plus défavorisées.

Ces Centres seront également appelés à jouer le rôle d'animation rurale et d'intermédiation, dans un cadre contractuel, pour développer des actions destinées au monde rural et dont l'exécution relève des attributions d'autres structures tels que dans les domaines du désenclavement, des équipements collectifs (l'adduction d'eau potable, l'électrification...), de la santé, de l'éducation et l'alphabétisation.

Un maillage sera développé avec les Centres de Développement Agricoles (CDA) qui opère au niveau des zones d'action des Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole.

Mais tout cela n'est possible qu'en mobilisant les moyens conséquents. La cession d'une partie du patrimoine foncier dont dispose les Centres de Travaux et qui s'élève à 3162 ha dont 1229 ha en patrimoine propre pourrait servir à leur restructuration. Une expérience dans ce sens a été déjà pratiquée dans la Province de Sidi Kacem. De même les possibilités de contractualisation avec des jeunes lauréats des établissements d'enseignement agricole pourraient être utilement exploitées pour créer une ingénierie de proximité à l'instar de ce qui a été fait avec succès pour les vétérinaires.

7. La diversification des activités économiques génératrices d'emplois et de revenus

Le défi de l'emploi et de l'amélioration des revenus des ruraux est d'autant plus grand que la population rurale dans une vingtaine d'années sera, au moins égale, sinon supérieure, à celle d'aujourd'hui en dépit de la diminution de sa part relative dans la population totale du pays. Ce défi est aussi d'autant plus alarmant que les capacités des villes à absorber la main d'œuvre libérable par les zones rurales sont encore faibles.

Face à ce défi nous devons, certes, augmenter la demande de main d'œuvre agricole en favorisant les cultures à haute intensité de main d'œuvre comme l'arboriculture, le maraîchage et certaines cultures industrielles. Mais, l'agriculture ne peut pas assurer, à elle seule, la prospérité des zones rurales. Pour déverrouiller cette prospérité, il faut s'engager sur des voies complémentaires en mettant l'accent sur la diversification des activités économiques. En particulier, les industries et les services à l'amont et à l'aval de l'agriculture

peuvent contribuer à améliorer la productivité, valoriser les produits agricoles et créer une valeur ajoutée réinvestissable dans le monde rural.

De ce fait, nous chercherons à promouvoir la création de zones agro-industrielles notamment à proximité des grands périmètres irrigués pour en faire de véritables pôles de développement. Cela nécessite aussi l'introduction dans la Charte d'Investissement (Loi cadre n° 18-95) des dispositions favorables à l'investissement dans les zones rurales. Nous encouragerons les jeunes promoteurs, comme le prévoit le Code des Investissements Agricoles, à s'implanter dans les zones rurales pour développer des activités para-agricoles. Enfin nous travaillerons avec les Centres Régionaux des Investissements pour encourager et orienter l'investissement dans des activités économiques et de service dans le monde rural.

8. Le développement du capital humain

Toutes les actions que nous venons de proposer n'auront de sens ni de cohérence que si elles mettent l'humain au cœur du développement. La finalité, par conséquent, doit être une réelle potentialisation des ruraux en renforçant leur capacité d'agir individuellement et en groupe pour qu'ils puissent entreprendre des activités de façon autonome, satisfaire leurs besoins, sortir de la marginalisation et devenir des acteurs de développement ouverts à l'innovation.

L'alphabétisation, l'apprentissage pour les jeunes ruraux et la femme rurale sont des thèmes prometteurs sur lesquels, certes, des actions sont actuellement menées. Ils timidement intégré comme composante de certains projets de développement. Cela n'est, bien sûr, pas suffisant. Il faut leur donner une plus grande envergure dans le cadre de programmes interministériels spécifiques.

L'analphabétisme touche pratiquement 81% des chefs d'exploitations agricoles. Cela handicape très sérieusement le transfert de technologies et l'amélioration de la productivité. Pour s'inscrire dans les objectifs du programme national de lutte contre l'analphabétisme visant à réduire le taux d'analphabétisme à 25% en 2010 il faudra assurer l'alphabétisation de plus de 600 000 agriculteurs ce qui nécessitera une enveloppe financière d'environ 144 Millions de DH en mobilisant la coopération des intervenants institutionnels et celle de la société civile.

Le monde rural souffre aussi d'un fort taux de déperdition scolaire donnant lieu à une population importante de jeunes ruraux déscolarisés et sans qualification. Tous ces jeunes ont besoin d'une formation professionnelle par apprentissage leur permettant d'acquérir une qualification favorisant leur insertion dans la vie active. Pour cela nous comptons accélérer le programme national de formation des jeunes ruraux qui vise à former, à l'horizon 2010, 300 000 jeunes dont 60% dans le secteur agricole et 40% dans les d'autres secteurs. Un effectif global de 92 000 jeunes ruraux bénéficiera de cet apprentissage durant la période 2004 –2009. Cela nécessite le renforcement des ressources financières du Fonds d'Insertion et la création de centres de formation dans les zones qui en sont dépourvues actuellement.

Enfin, nous devons nous préoccuper de la femme rurale en tant qu'acteur essentiel du développement rural. L'effort va porter sur le renforcement de l'animation rurale féminine avec des actions d'encadrement technique, de vulgarisation agricole et d'informations socio-éducatives au profit de 300 000 femmes rurales à l'horizon 2010. Il va également porter sur la

formation des jeunes filles rurales pour l'apprentissage de métiers notamment dans les domaines de la transformation et de la valorisation des produits agricoles. Ces efforts doivent, enfin, être fructifiés par la promotion de petits projets générateurs de revenus en facilitant, entre autre, l'accès au micro-crédit.

9. La mise en place d'un réseau d'étude et de recherche sur le développement rural

La mise en œuvre du développement rural a besoin d'une « masse critique » de compétences intellectuelles pour le réfléchir, l'accompagner et l'encadre. Pour cela, il faut bâtir un potentiel scientifique et technique national sur « l'ingénierie du développement rural » qui permette de donner des réponses sur mesure et rapides aux besoins précis de l'action sur le terrain.

Il nous semble, dans cette perspective, que les universités ainsi que les institutions d'enseignement et de recherche pourrait s'engager davantage pour la cause du développement rural. Nous nous concerterons avec Monsieur Le Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique pour examiner la faisabilité de la mise en place d'un réseau inter-universitaire d'étude et de recherche sur le développement rural. Ce réseau devra permettre :

- De mieux comprendre le milieu rural et les processus de transformation des sociétés rurales ;
- De mieux capitaliser les expériences, les démarches et méthodologies pratiquées sur le terrain ;
- De mieux articuler les programmes d'information/formation et mobilisation des acteurs du développement rural.

Parce qu'il sera un espace de savoir et d'accumulation, d'observation et d'analyse, de formation et de diffusion des connaissances, de débats, d'échanges et de rapprochements, le réseau apportera, sans nul doute, une contribution efficace et utile à la résolution des grands problèmes posés au devenir du monde rural.

CONCLUSION

L'œuvre qui nous attend est grande mais les enjeux sont grands. L'enjeu économique avec l'extension de la pauvreté rurale qui freine la constitution d'une accumulation et qui empêche en même temps l'élargissement du marché intérieur dont la croissance est indispensable au développement du pays. Celui de l'emploi avec le retard en matière d'éducation et de formation professionnelle des jeunes ruraux qui rend une grande partie de la force de travail du pays incapable de s'adapter au progrès technique et de répondre aux opportunités d'emploi d'une société en changement rapide. La masse des jeunes ruraux, sans avenir économique dans les zones rurales, continue à se déverser dans les grandes villes accentuant les difficultés du chômage urbain. Le défi de l'ouverture qui impose des restructurations profondes de l'économie agricole. Et, enfin celui des risques naturels, comme les inondations ou le tremblement de terre qui a frappé la région d'AL Hoceima, et qui nous rappellent

douloureusement la vulnérabilité du monde rural maintes fois éprouvé par des sécheresses récurrentes.

La crédibilité de notre ambition est confortée par nos acquis et par les marges de progrès qui restent à investir et les atouts dont recèle le monde rural encore insuffisamment valorisés.

Mais cette crédibilité est surtout confortée par la vision et les choix exprimés par Sa Majesté Le Roi en faveur du monde Rural. Il nous reste, dans un élan de solidarité, à mobiliser tous les moyens pour prendre par le bon bout le chemin que Sa Majesté nous a tracé. Celui qui mène vers le progrès matériel et social des populations rurales avec pour résultats tangibles :

- 1- D'avoir fait des ruraux des acteurs responsables du développement.
- 2- D'avoir obtenu des résultats conséquents dans la lutte contre la pauvreté par le développement du potentiel économique des zones rurales, la diversification des emplois et la protection sociale;
- 3- D'avoir fait les progrès nécessaires au plan de la production agricole pour garantir la sécurité alimentaire et exploiter pleinement les opportunités offertes par l'ouverture avec une bonne gestion des ressources naturelles pour assurer un développement durable ;
- 4- D'avoir substantiellement améliorer l'accès à l'éducation, la santé et aux services sociaux ;
- 5- D'avoir créé un environnement politique et institutionnel propre à favoriser durablement le processus d'un développement rural durable.